

Pôle communication  
Tél. : 24 66 40

Mardi 25 septembre 2018

## COMMUNIQUÉ

### ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

#### ----- **15 millions de francs pour rénover les maisons communes**

#### **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a versé 15 millions de francs pour la construction et la rénovation de maisons communes en milieu tribal.**

La direction de la Gestion et de la réglementation des affaires coutumières (DGRAC) de la Nouvelle-Calédonie a élaboré plusieurs programmes d'intervention en milieu tribal, pour valoriser les terres coutumières et leur environnement, ou pour venir en soutien de l'organisation et du fonctionnement des structures coutumières. L'objectif est de renforcer la cohésion et la solidarité au sein des tribus.

C'est pourquoi un programme de 100 millions de francs a été voté en 2014, pour la construction et la rénovation des maisons communes. De 2014 à 2017, huit associations ont ainsi pu en bénéficier, pour un montant total de 33,7 millions de francs. L'arrêté adopté aujourd'hui consiste à retenir cinq dossiers, pour une enveloppe globale de 15 millions de francs :

- l'association Cewot (6,9 millions de francs), pour la construction de la maison commune de la tribu de Paava à Poum,
- le conseil des anciens de la tribu de Wakone à Maré (4 millions de francs), pour la construction de la maison commune de la tribu de Wakone,
- l'association Sine lapa i joxu (1,1 million de francs), pour la construction de la maison commune et de la cuisine attenante de la chefferie de Wetr, située dans la tribu de Hnathalo à Lifou,
- le conseil des chefs de clan Nassirah-Ouitchambo (2 millions de francs), pour la rénovation de la maison commune de la chefferie de Nassirah-Ouitchambo à Boulouparis,
- l'Association Meledrai (1 million de franc), pour la rénovation de la maison commune de la tribu de Mou à Lifou.

\* \* \*

\*